

Rupture d'un CDD car rentrée scolaire

Par **sandsofcedric**, le **20/08/2018** à **18:24**

Bonjour à vous,

Mon contrat CDD se termine le 09 septembre cependant ma rentrée arrive le 01 septembre, le temps de m'installer et de terminer les démarches administratives, j'aurais aimé arrêter le 30 août.

Mon patron m'a demandé de faire une lettre de démission pour cette date cependant juridiquement cela n'est pas recevable car la lettre de démission n'est pas recevable dans ce cas là pour un CDD il me semble.

Ma question est donc, comment juridiquement rédiger une lettre recevable pour ce cas ? Dois-je rappeler un article ?

Merci à vous

Par **Lorella**, le **21/08/2018** à **19:01**

Bonjour

Vous ne saviez pas au moment de la signature du CDD que la rentrée était fixée le 1er sept ? Ne pouvez-vous pas poser des congés pendant la semaine de rentrée ? Vous avez droit à 2.5 jours ouvrables par mois de travail.

Si vous n'avez pas acquis assez de CP, il vous reste la solution de la rupture d'un commun accord. Cela se fait par un avenant au contrat signé par les deux parties.

Par **sandsofcedric**, le **22/08/2018** à **16:35**

Bonjour,

Non je ne le savais pas. Le problème est que si je pose des CP il semblerait qu'il ne puisse pas réembaucher une autre personne à mon poste sur cette période.

Par **Lorella**, le **22/08/2018** à **18:45**

Pas du tout. Il est possible de remplacer par un CDD une personne absente elle-même embauchée en CDD.

<https://www2.editions-tissot.fr/actualite/droit-du-travail/cdd-pour-remplacer-un-salarie-absent-les-regles-a-respecter>

PS : imaginez, une entreprise recrute en CDD pour 6 mois et la personne est victime d'un accident de la circulation au 2ème mois de son contrat et écope d'un arrêt de travail d'un mois renouvelé le mois suivant..... L'entreprise doit attendre la fin du CDD pour pouvoir recruter une autre personne ? Vous comprenez que la législation ne peut laisser l'entreprise dans ce désarroi.

Comment l'entreprise va t elle survivre après la fin de votre cdd ?

Par **sandsofcedric**, le **22/08/2018** à **23:44**

Bonsoir,

Oui je comprends bien, mon entreprise m'a surement mal informé sur ces procédures d'usage.

Par **Lorella**, le **02/09/2018** à **10:24**

Bonjour sandsofcedric

Comment s'est passée la négociation avec votre employeur ?

Merci pour votre retour.